

Motion de Crassous demandant le renvoi au comité de Salut public de la pétition des citoyen déportés des Isles-du-Vent et la concession de secours, et remarque de Dufay, lors de la séance du 10 frimaire an III (30 novembre 1794)

Joseph-Augustin Crassous de Médeuil, Louis-Pierre Dufay de la Tour

Citer ce document / Cite this document :

Crassous de Médeuil Joseph-Augustin, Dufay de la Tour Louis-Pierre. Motion de Crassous demandant le renvoi au comité de Salut public de la pétition des citoyen déportés des Isles-du-Vent et la concession de secours, et remarque de Dufay, lors de la séance du 10 frimaire an III (30 novembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome CII - Du 1er au 12 frimaire An III (21 novembre au 2 décembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2012. p. 335;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2012_num_102_1_19946_t1_0335_0000_7

Fichier pdf généré le 15/07/2019

Soyez convaincus, législateurs, que sans les manœuvres de l'aristocratie, les forgerons de Paris fourniraient de meilleures armes et en plus grande quantité que tous ces nouveaux ateliers établis à si grand frais.

CLAUZEL (42) : Le courage de la Convention et la soumission des pétitionnaires aux lois, déjouera toutes les manœuvres des malveillants qui cherchoient à alarmer le peuple sur les subsistances, lorsqu'eux-mêmes arrêtoient la circulation des denrées, et qui, aujourd'hui, n'ont changé que de batterie sans changer de système.

16

Des commissaires (43), au nom des citoyens des Isles-du-Vent, déportés par les Anglais à Guernezey, viennent féliciter la Convention nationale, des secours pour ces infortunés, et la prient de s'occuper de leur échange.

Sur cette pétition, un membre fait rendre le décret suivant :

« La Convention nationale, après avoir entendu, à la barre, des citoyens déportés des Isles-du-Vent, qui réclament l'échange de ceux déportés, qui ont été faits prisonniers à Guernezey, parmi lesquels en sont quelques-uns qui ont eu le courage de briser leurs fers, et d'enlever un canot pour joindre la terre de la liberté, renvoie la demande en échange au comité de Salut public ».

Et sur la motion faite par un membre d'accorder aux citoyens qui se sont échappés de Guernezey un secours extraordinaire, indépendant des secours accordés aux autres déportés, renvoie au comité des Secours publics, pour en faire un rapport dans trois jours (44).

L'ORATEUR : Citoyens représentants, vous voyez encore à votre barre des patriotes des îles françaises du Vent. Ils ne viennent pas vous retracer le tableau déchirant de tous les maux qu'ils ont supportés ; vous les leur avez fait oublier en décrétant qu'ils ont bien mérité de la patrie. Un devoir sacré les ramène auprès de vous ; ils ont de leurs compatriotes dans les fers ; ils viennent demander que vous les brisiez, et que vous rendiez enfin à la patrie des enfants qui brûlent de la servir.

Déportés des Isles-du-Vent et conduits à Guernezey par une double violation du droit des gens, l'Anglais permit que quatre d'entre eux allassent en France, sur leur parole d'honneur, solliciter leur échange. Nous eûmes l'avantage d'être dési-

gnés pour remplir cette honorable mission. Depuis longtemps nous le sollicitons en vain, cet échange, auprès des comités de Salut public, de Marine et des colonies ; nous nous présentons à vous pour en obtenir l'effet.

Beaucoup de ces malheureux sont des vieillards ou des pères de famille, mais ils sont tous des soldats de la Révolution ; Dugommier, ce brave général, qui, en ce moment fait fuir devant lui les phalanges espagnoles, a été leur compagnon d'armes ; il les connaît, il les a conduits au combat, et souvent ils ont vaincu sous lui les ennemis de la patrie ; s'ils ont enfin succombé, ils n'ont pas à rougir de leur chute. Ces ardents défenseurs de la liberté et de l'égalité sont maintenant dans l'état le plus affreux ; ils souffrent, mais ils ne murmurent pas.

Sortant d'un climat brûlant, presque nus, ils ont à supporter une saison d'autant plus rigoureuse que leur tempérament y est peu fait. Ils succomberont infailliblement sous le poids de leurs souffrances, si vous ne venez pas promptement à leur secours ; et cependant ils ne voudraient perdre la vie qu'en servant leur pays. Leur courage, leur constance, leur patriotisme et leur entier dévouement sont des titres, sans doute, pour émouvoir votre sensibilité.

Citoyens représentants, la justice et l'humanité sont à l'ordre du jour. Déjà vous avez satisfait en leur faveur à la première de ces vertus, puisque vous avez reconnu qu'ils ont bien mérité de la patrie ; vous allez sans doute satisfaire à la seconde en décrétant leur échange, et ils pourront alors venir exprimer, au sein de la représentation nationale, leur reconnaissance et leur inviolable attachement à la République ; ou si, enfin, ils sont condamnés à ne plus revoir leur patrie, permettez-nous de retourner auprès d'eux pour dégager notre parole, les consoler par le récit de nos victoires, partager leur sort, et répéter avec eux les cris de tous les français : Vive la République ! Vive la Convention !

CRASSOUS : Je demande que cette pétition soit renvoyée au comité de Salut public. Les citoyens que vous voyez ont trouvé le moyen de s'échapper de Guernezey ; ils se sont jetés dans une chaloupe, et, après être restés quarante heures sans manger, ils ont abordé sur le territoire français. Ils se prosternèrent en arrivant, et baisèrent la terre de la liberté, les sentinelles voisines, témoins de cette action, recueillirent ces bons patriotes et les firent conduire à Cherbourg. Je demande qu'il leur soit accordé des secours.

DUFAY : Je dois dire que ces citoyens ont bien servi la liberté dans les colonies.

La pétition est renvoyée aux comités des Secours et de Salut public, pour en faire un prompt rapport (45).

(42) *Ann. Patr.*, n° 699. *C. Eg.*, n° 834 ; *F. de la Républ.*, n° 71 ; *J. Fr.*, n° 796 ; *Gazette Fr.*, n° 1063 ; *M.U.*, n° 1358 ; *Ann. R.F.*, n° 70.

(43) Willox, Charros et Bertaud d'après *Débats*, n° 798, 1009.

(44) *P.-V.*, L, 205-206. C 327 (1), pl. 1433, p. 10. Crassous rapporteur selon C*II, 21.

(45) *Moniteur*, XXII, 636. *Rép.*, n° 71 ; *Débats*, n° 798, 1009-1010 ; *F. de la Républ.*, n° 71 ; *J. perlet*, n° 798 ; *J. Fr.*, n° 796 ; *M.U.*, n° 1359 ; *Mess. Soir*, n° 835 ; *Ann. R.F.*, n° 70.